Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

TAXE FONCIERE INDIVISION - succession non faite -

Par ALCIONE

Bonjour,

Depuis le décès de notre père en 2013,la succession n'est toujours pas faite, aucune entente possible jusqu'à ce jour avec mes deux soeurs. Une de mes soeurs a été désignée légataire universelle par notre père. Nous sommes trois en indivision sur un petit appartement qui appartenait à ma mère décédée en 2005 et mon père décédé en 2013.Le notaire en charge de la succession est un ami d'une de mes soeurs et ne répond pas aux demandes de ma notaire ou y répond des mois après...
Pour faire court, aujourd'hui je reçois à payer, sur le portail impôts.gouv, la taxe foncière de l'appartement en question, au nom de ma soeur ainée.
Que dois-je faire?

En vous remerciant d'avance pour votre réponse
Cordialement

Alcione